QUOTIDIEN - 25 CENTIMES.

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 184. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

DIMANCHE 1er JANVIER 1933

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

Nous adressons à nos Lectrices et à nos Lecteurs nos meilleurs souhaits à l'occasion de la nouvelle année - -

PREMIER JANVIER

SALAMALECS...

On échange des vœux que l'on voudrait croire tous sincères. On donne l'accolade aux hommes et on embrasse les femmes. Certains trouvent cela charmant. D'autres crient sur tous les toits qu'on les ennuie.

Mais que dirait alors le Président de la République des Etats-Unis qui doit serrer plus de dix mille mains en quelques heures, tous les citoyens ayant le droit d'entrer à la Maison Blanche, le 1er de l'An !... Tâche qui vous épuise un homme, fut-il habitué à toutes les exigences de l'apparat, en moins d'une demi-journée.

un ethnographe. La police ne pourrait même pas faire arrêter un apache de Canton ou de Pekin, si, par un subterfuge, à peine légal, les feuilles nécessaires à la Justice n'avaient ete estampillées à l'avance... ». Cependant, au cours de trois nuits de délire collectif, d'innombrables lanternes féeriques illumineront la Chine. On en cite qui sont des merveilles de patience et de bon goût. Certaines reviennent à plus d'un million de francs, la pièce.

C'est aujourd'hui également que se révéleront le mieux la politesse proverbiale des Japonais et leur raffinement

TENDRES SOUHAITS

Aux premières personnes qui lui rendent visite le Président adresse des paroles aimables accompagnées d'un gracieux sourire. Cependant, vous le pensez bien, il prend bientôt une figure d'enterrement et, plus tard, il est au supplice. Un magazine d'Amérique racontait même que, l'année dernière, une petite fille ayant amené sa poupée, grandeur naturelle, ce fut à la poupée que le Président serra la main.

« Toutes ces coutumes du 1er de l'An trahissent d'ailleurs parfaitement l'esprit des peuples qu'elles animent par des manifestations pittoresques et parfois émouvantes. Après la cordialité sans façon très chère aux Américains, observez dans les habitudes de ce jour l'esprit frondeur à la fois et sociable des Français. Ils bougonnent lorsqu'on les comble de souhaits de bonheur tandis qu'ils désespéreraient si personne ne leur en adressait.

Mais sous la règle de l'Islam, l'année commence dans les mortifications, car les fils d'Allah sont tristes et résignés. A Téhéran, tout le monde pleure, aujourd'hui. Par contre, dans l'Inde, c'est la joie et les femmes sont comblées de fleurs ainsi que des déesses détenant un pouvoir mystérieux et éternel.

Ailleurs la paresse des Chinois va pouvoir se donner libre cours, un mois durant... « Plus de commerce, plus d'industrie, plus d'administration ! a écrit

dans l'art de plaire. Un Japonais n'envole pas sa carte de visite par la poste, il la porte lui-même à domicile. Et, constate encore un ethnographe, « il y a vingt formats, vingt ornementations de plus en plus différentes suivant le destinataire. Affaire délicate aussi que de choisir son enveloppe !... Elle n'a pas l'uniformité et la banalité de la nôtre. C'est un joli pli historié, parfumé, noué de rubans aux tons clairs et frais... ».

Tant vaut un pays, tant valent ses coutumes. Mais c'est par la bonne volonté des citoyens que naissent et vivent ces habitudes collectives qui se transmettent de génération en génération... Des paroles aimables, une bonne action, un service rendu, c'est tout le secret du jour de l'An traditionnel des Français, gens de cœur, qui sont serviables et sensibles à toutes les marques de sympathie.

G. D'ORGEVILLE

Nos Bureaux et Ateliers étant fermés le Jour de l'An, notre JOURNAL ne paraîtra pas demain.

UNE FORMIDABLE AFFAIRE D'ESCROQUERIE A L'ASSURANCE DANS NOTRE RÉGION

Une bande noire aidée par des médecins malhonnêtes put pendant trois ans, de 1928 à 1930, se faire payer indûment des sommes énormes en simulant des accidents :: :: :: ::

A la suite d'une laborieuse enquête qui dura deux années, les polices lilloises ont réussi à déférer devant la Justice 11 escrocs, cinq faux témoins et 2 docteurs complices

Depuis que les assurances, et surtout l'assurance sociale, existent, elles ont donné lieu à des escroqueries de tous genres dont la plupart se sont terminées devant les tribunaux. Le « pègre » qui, mieux que personne, voit tout et profite de tout, sait habilement tirer parti de ces sociétés lesquelles, malgré la diligence et la clairvoyance de leurs agents, experts et autres collaborateurs, sont victimes d'adroits filous, profitant des « trous », des lacunes que peut présenter une police d'assurance. Il n'y a souvent à cela qu'un remède : l'intervention de la Justice par l' « œil » de la police.

En effet, on compte souvent sur l'honorabilité du médecin dont l'intervention est forcée en matière d'accident corporel survenu à un individu, d'autant plus si les frais et préjudice entraînés sont couverts par une assurance.

Mais si le médecin consulté se prête aux actions malhonnêtes du blessé ou malade ou soi-disant blessé ou malade (disons de suite que le cas est rare) et qu'il devient le complice rétribué de l'escroc à l'assurance, quel doute aurait la Compagnie ? Quelle raison aurait-elle de se méfier quand, « guéri », l'escroc, porteur d'un certificat de docteur en bonne et due forme, viendra réclamer le montant de son assurance ?

Si même elle a des doutes, à qui se renseignera-t-elle ?... au médecin évidemment. Et les faits lui seraient confirmés en tous points exacts.

Et si pour une cause quelconque — honorabilité douteuse, précédents, etc... — la compagnie d'assurances se méfie du docteur même, elle fera appel à la Justice. C'est alors qu'interviendront pour la première ou pour la seconde fois ces terribles ennemis du droit : les faux témoins.

Mais heureusement, malgré qu'ils soient très forts et si bien secondés, ce « messieurs de la pègre » ont à compter avec la Justice et ses auxiliaires. Découverts et arrêtés par des policiers au moins aussi habiles qu'eux, ils comparaissent devant des juges qui finissent toujours par connaître le fin mot de l'histoire, et les envoient méditer en lieu sûr sur les conséquences de leurs actes malhonnêtes.

C'est une affaire d'envergure de ce genre dont il s'agit aujourd'hui.

L'origine de l'enquête

En février 1931, la Compagnie d'Assurances « Lloyd de France » déposait entre les mains de M. Thibaut, juge d'instruction à Lille, une plainte contre plusieurs individus qui, sous leur nom ou sous des noms d'emprunt s'étaient déclarés victimes d'accidents douteux, à fin probable de soutirer des indemnités à la Compagnie.

Plus tard d'autres Compagnies d'assurances devaient également se déclarer frustrées dans les mêmes circonstances. Ce sont : « La Providence », « L'Urbaine Seine », « L'Abeille », « La Zurich », « L'Union », « La Flandre », « Lloyd Continental », « Phenix », etc...

L'enquête fut longue puisqu'elle n'aboutit qu'aujourd'hui à un superbe résultat positif. Elle fut extrêmement difficile, délicate, serrée d'embûches et de difficultés toujours renouvelées. Aussi y a-t-il lieu de féliciter sans réserves ceux qui surent la mener avec tant de célérité, et à si bonne fin.

Ce sont, tout d'abord, M. Thibaut, juge d'instruction à Lille, qui dirigea cette enquête, puis M. Uecliant, commissaire divisionnaire, chef de la 2e brigade de police mobile de Lille, et ses inspecteurs, M. Sabaterie, chef de la sûreté lilloise, et ses brigadiers et inspecteurs.

Comment opéraient les escrocs

La bande nombreuse et organisée qui est maintenant, en grande partie, sous les verrous, a opéré sans interruption pendant trois ans, en 1928, 1929 et 1930.

On connaît à ce jour 133 accidents simulés qui ont rapporté aux « victimes » des sommes plus ou moins importantes. Les autres seront découverts au cours de l'enquête qui continue.

Les escrocs opéraient de deux façons : soit à l'accident de travail, soit à l'accident de la circulation. Le chiffre connu des sommes soutirées aux compagnies dépasse 75.000 fr. Il faut ajouter à cela les demi-salaires, et ils sont nombreux, qui ont été perçus indûment.

Voici quelques-uns des moyens employés par la bande pour tromper la Justice et escroquer les Compagnies d'assurances.

Accidents de travail

Les accidents de travail étaient, la plupart du temps, entièrement imaginés par l'escroc qui faisait comparaître des faux témoins et produisait de faux certificats d'emploi.

D'autres fois l'escroc travaillait réellement dans une maison quelconque et entretenait une blessure qui lui servait pour 10, 15, 20 accidents simulés, et plus.

La complicité d'un docteur était indispensable, surtout dans le premier cas. Un certificat médical était donc établi par le praticien malhonnête, certificat qu'il suffisait au blessé de présenter à l'assurance pour toucher la somme octroyée.

Accidents de la circulation

Dans certains cas il y avait arrangement avec le conducteur d'une voiture automobile, le plus souvent d'un camion. L'escroc, en bicyclette ou même à pied, se précipitait... prudemment sur le lourd véhicule. Il avait alors pour lui des témoins, honorables cette fois.

Dans d'autres cas où le conducteur du véhicule n'était pas un complice, les faux témoins redevenaient nécessaires. Ceux-ci ameutaient souvent les passants, qui devenaient ainsi des complices involontaires.

L'accidenté prévenait ensuite le chauffeur ou son employeur qu'il allait consulter un docteur. Le médecin-complice découvrait toujours des blessures graves et fournissait des certificats.

Comme la plupart des membres de la bande ne travaillaient pas, leurs assurances, bien que répétées, ne pouvaient pas toujours leur rapporter autant qu'un salaire d'honnête ouvrier. Aussi, avaient-ils tourné bien simplement la difficulté. La même blessure servait dans le même temps sous plusieurs noms et à différentes assurances. Ici encore la complicité d'un docteur était indispensable.

C'est ainsi qu'un des docteurs inculpés délivra à un de ses complices actuellement en prison un certificat médical pour une blessure au genou, valable du 5 au 30 mai 1930.

Au même individu, mais sous un nom d'emprunt, le même docteur délivra pour la période du 7 au 30 mai 1930 un certificat pour la même blessure, mais à une autre société d'assurances.

Les deux sociétés payaient presque chaque jour des visites de médecin.

Un autre procédé consistait à se présenter chez le propriétaire d'un chien laissé en liberté, et à déclarer avoir été mordu. Menacés de la police, des tribunaux par l'escroc simulant une grande colère, les gens payaient la plupart du temps un dédommagement.

La bande noire

Voici maintenant les tristes héros de ces escroqueries répétées et enfin terminées grâce aux policiers lillois. Ils sont au nombre de onze, inculpés d'escroqueries :

Léon Vauroy, dit « Crouillat », manœuvre, demeurant 51, rue du Grand-But à Lomme, « victime » de 26 accidents. Déjà condamné pour faits analogues, il a été arrêté et a passé des aveux.

L. JACQUES

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

DÉPART EN MISSION

Le Prince Leopold de Belgique, duc de Brabant, et la Princesse Astrid, duchesse de Brabant, se sont embarqués à Anvers à bord du S/S « Léopoldville », à destination du Congo

Le Prince va accomplir une mission au Congo Belge et étudier spécialement les questions agricoles. Son absence durera quatre mois.

Notre photo représente le Prince et la Princesse à bord du S/S « Léopoldville ».

LA DISPARITION DU TORTILLARD DE LA LIGNE BÉTHUNE - ESTAIRES

SON DERNIER VOYAGE S'EST ACCOMPLI HIER LE PLUS JOYEUSEMENT DU MONDE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le tramway de la Compagnie des Chemins de fer de Flandre et d'Artois qui depuis trente-trois ans accomplissait trois fois par jour le trajet Béthune-Estaires, a terminé sa mission hier 31 décembre. Il était depuis plusieurs années sérieusement concurrencé par les transports automobiles qu'il ne risquait pas de gagner de vitesse avec sa modeste moyenne de 15 kilomètres à l'heure. S'il est entendu que pour les lignes déficitaires — et M. Chéron l'annonçait tout récemment comme une mesure d'ensemble — on abandonnera le rail, il convenait d'abandonner sans retard la petite ligne Béthune-Estaires. Son trafic voyageurs était devenu quelque peu ridicule et quant au trafic marchandises il avait été ramené à un rôle d'appoint quelque peu encombrant pour le gabarit des routes qui desservent cette région.

Avant d'être abandonné, l'antique convoi a cependant tenu à accomplir son dernier voyage dans une joyeuse et cordiale atmosphère de sympathie : un dernier hommage rendu à l'ancêtre pour les services qu'il rendit durant de longues années.

L'histoire de « Maria »

« Maria », c'est le surnom assez imprévu que les usagers donnaient à la vieille locomotive qui les convoyait d'une commune à l'autre avec une sage lenteur en crachotant d'épais nuages de vapeur.

« Maria » a cependant rendu de bons services qu'il convient de rappeler :

C'est en 1874 que la Compagnie Picardie-Flandre fut autorisée à établir et exploiter la ligne de chemins de fer d'Armentières à Berguette, ligne favorable à l'industrie du pays (Estaires, La Gorgue, Merville).

Les communications n'étaient pas faciles vers Béthune. La diligence avait disparu. Il apparut donc nécessaire d'établir des communications entre Bethune et Estaires. Un projet fut élaboré, avec l'approbation des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et des conseils municipaux intéressés.

Le projet se réalisa et l'inauguration officielle du tramway eut lieu le 3 juin 1899.

Depuis cette date le tramway remplit la mission qui lui était assignée : desservir les communes du bas pays par le transport régulier des voyageurs venant à Béthune ou allant à Estaires, ainsi que celui de toutes sortes de marchandises.

On ne saurait donc oublier les importants services que rendit le tortillard qui a pris sa retraite, services indispensables jusqu'à la veille de la guerre, services exceptionnels au cours de la tourmente par les importants transports de charbon qu'il effectua.

Une belle fin de carrière

Le bon vieux train représenta pour les habitants des pays desservis un mine inépuisable de souvenirs.

Les anciens à qui il fut si souvent précieux, n'apprirent pas sans regret qu'on allait l'enlever à leur horizon. La jeunesse par contre ne s'attarde pas à la poésie des vieilles choses qui vont disparaître, et lorsqu'on apprit que c'était samedi le dernier voyage, on décida d'enterrer « Maria » très joyeusement. Un comité formé sur l'initiative de M. J. Bernard, restaurateur, place de la Gare, invita les Béthunois à faire l'ultime excursion à Estaire qui eut lieu hier à midi. Lorsque la locomotive déboucha de la gare de l'Artois, à Béthune, traînant deux wagons de voyageurs et une remorque de matériel, les Béthunois étaient venus nombreux place de la Gare, assister à ce dernier départ. Les portières étaient pavoisées de drapeaux, et, à l'intérieur, on menait joyeux tapage — quelques musiciens et accordéonistes agrémentaient l'excursion qui se déroula selon l'horaire habituel, sans brûler le moindre arrêt. Aux stations du parcours on venait de tous côtés, saluer « Maria ».

Lorsque le convoi s'arrêta Grand'-Place, à Estaires, les voyageurs, une quarantaine, allèrent se restaurer et, comme s'ils sortaient d'une longue expédition, firent grand honneur au menu qui leur fut servi.

Le repas fut interrompu et prolongé par une sauterie jusqu'à l'heure du retour à Béthune, à 18 heures. « Maria » venait d'accomplir son ultime voyage.

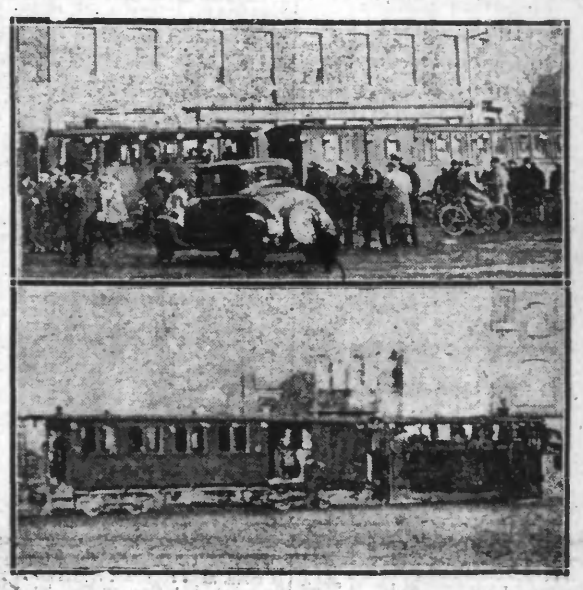

EN HAUT : Le dernier départ hier midi de « La Maria » de la place de la Gare, à BÉTHUNE. — EN BAS : L'arrivée du « tortillard » sur la Grand'Place d'ESTAIRES.

CONDAMNÉ A MORT

— Hé, le 2836 !... je vous la souhaite bonne et heureuse !...

Bientôt, nous aurons le plaisir d'offrir à nos Lectrices et à nos Lecteurs un magnifique roman du célèbre écrivain GEORGES OHNET :: :: :: :: :: ::

UNE TRAGÉDIE DANS UNE FAMILLE, A LIÉVIN

Pour une question d'intérêt un mineur tenta de tuer son frère

Dans l'après-midi d'hier un drame de famille, qui par un hasard extraordinaire ne fit aucune victime, s'est déroulé dans la paisible localité de Liévin.

Reprochant à son frère d'avoir profité des dommages de guerre touchés par sa mère, un mineur, ne jouissant pas toujours de toutes ses facultés mentales, tira plusieurs coups de revolver sans heureusement atteindre personne. Il a pu être mis hors d'état de nuire et livré à la police. Voici les renseignements recueillis dans la soirée d'hier au cours d'une enquête rapide.

Une famille désunie

M. Jean Sebert, âgé de 41 ans, exerçant la profession de mineur, habite rue Denfert-Rochereau, à Liévin, avec son épouse, Marie Dégardin, et ses 5 enfants dont l'aîné a 22 ans et le plus jeune 9 mois. Un baraquement sert de logement à ces braves gens. Le père et l'aîné des fils sont occupés à la fosse N. 1 des Mines de Liévin. M. Sebert a un frère, prénommé Raymond, âgé de 39 ans, originaire d'Arras et célibataire. Ce dernier, après avoir exercé la profession de cordonnier, est aujourd'hui mineur.

Réformé pour déviation de la colonne vertébrale, il ne jouit pas toujours de ses facultés mentales et a déjà été interné à plusieurs reprises à Villejuif. La première fois, en 1926, puis en 1930 et pour la dernière fois en septembre 1931.

Raymond Sebert ne s'était jamais beaucoup accordé avec Jean et déjà, en 1914, alors qu'il se trouvait à Paris, il vint à Liévin relancer son frère pour lui soutirer de l'argent. Ayant essuyé un refus, il injuria son aîné, allant même jusqu'à le menacer de mort.

Question de dommages de guerre

Comme tous les habitants de Liévin, la famille Sebert fut évacuée pendant la guerre. Quand elle revint au pays, Mme Sebert mère trouva sa maison détruite. Ayant constitué un dossier de dommages de guerre, en 1921, elle obtint une indemnité de 47.000 francs pour son immeuble.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le CINQUANTENAIRE de la mort de GAMBETTA

Une émouvante cérémonie, présidée par M. Paul-Boncour, s'est déroulée hier aux Jardies

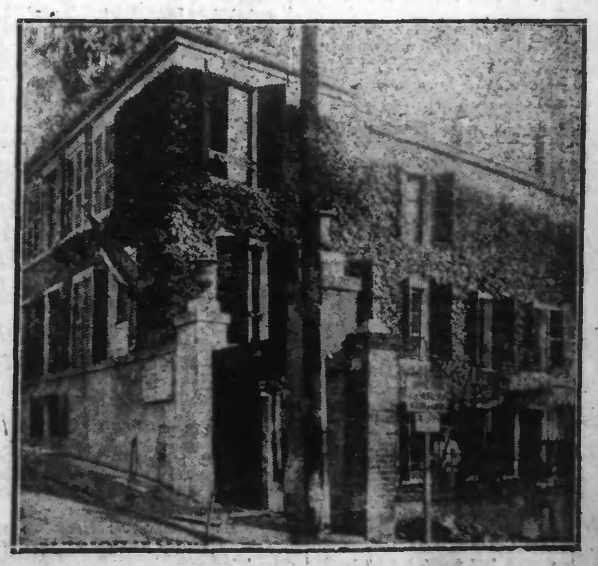

La Maison des Jardies à VILLE-D'AVRAY où GAMBETTA mourut le 31 décembre 1882

Hier a été célébré à Ville d'Avray, le cinquantenaire de la mort de Léon Gambetta. A cette occasion, sa maison des Jardies a été restaurée comme il y a 50 ans.

Dès 2 heures les personnalités notamment M. Marcellin Pelé, octogénaire qui fut, avec Emmanuel Arène, un des témoins de l'acte mortuaire du grand tribun : on voit ensuite successivement, MM. Bonnefoy-Sibour, Bonnefous, député, le colonel Spuller, Mme Joulinot-Gambetta, Mme Gaston Thomson, des fidèles et des survivants.

M. Paul-Boncour arrive en automobile avec MM. Chautemps, Daladier,

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

— SUITE —

Du 1.896e au 1.964e prix : Un flacon eau de Cologne, valeur 29 fr. 50.

1.896e. — M. CARRETTE Firmin, rue de Templeuve, 20, à WILLEMS.
1.897e. — Mme LECOCQ Germaine, rue Faidherbe, 7, à LOOS-LEZ-LILLE.
1.898e. — M. LEGER André, rue du Bel Air, 21, à RONCHIN.
1.899e. — M. HUYGHENS Henri, à rue Guilbaud, à WASQUEHAL.
1.900e. — M. BREYNE Henri, rue de la Boulle, 106, TOURCOING.
1.901e. — M. FLORYN Charles, 22, rue Denis du Peage, à LILLE.
1.902e. — Mme CATTELLE Régina, rue d'Alger, 17, à LILLE.
1.903e. — Mme MONTAIGNE Gabrielle, 10, rue du Becquerel, à FIVES-LILLE.
1.904e. — Mme VANPOPERINGHE Marie, rue de l'Etoile, 57, à LOMME.
1.905e. — M. BELMÈRE Georges, rue de Mulhouse, 22, à CROIX.
1.906e. — M. CONYNCK Marcel, rue des Ecoles, 17, à THUMESNIL.
1.907e. — Mme D'HOSSCHE Marie, 53, rue de la Marbrerie, à FIVES-LILLE.
1.908e — Mme MICHAUX Fernande, rue de la Liberte, 63 bis, VIEUX-CONDÉ.
1.909e. — Mlle DELEU Nelly, rue de la Filaterie, 208, MARCQ-EN-BAREUL
1.910e — M. DIRICK Jean, rue Ternaux, 28, à ROUBAIX.
1.911e. — Mme CHEVALIER Marthe, 32, rue de l'Amiral Courbet, à HELLEMMES
1.912e. — M. CHARTRER Georges, rue Jules Guesde, 73, à HELLEMMES.
1.913e. — Mme LERNON Denise, cité n 1, 82, à CRESPIN.
1.914e. — M. DEVAUX Lucien, 92, rue Monge, à WATTRELOS.
1.915e. — M. BRUNEAU Charles, rue Jules Guesde, 424, à HEM.
1.916e. — Mme VANDAELE Julienne, 48, rue de Lille, à WASQUEHAL.
1.917e — M. DELVAL Camille, rue du Vieux Moulin, 9, à FIVES-LILLE.
1.918e. — Mme ITTART Marthe, rue Léon Gambetta, à ASCQ.
1.919e. — Mme LEMAIRE Louis, 3, rue Molière, à HOUPLINES.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)